



GARANTIE DE KUBOTA ENGINE AMERICA CORPORATION SUR LES MOTEURS INDUSTRIELS DE GÉNÉRATEURS, COMPRESSEURS D'AIR, PLATEFORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (MEWP), TOURS D'ÉCLAIRAGE ET PIÈCES DE RECHANGE DE MARQUE AUTRE QUE KUBOTA, EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

CE QUE NOUS VOUS GARANTISSONS

Nous vous garantissons, en tant qu'acheteur initial, que toutes les pièces du moteur (à l'exception de celles mentionnées ci-dessous) de votre nouveau compresseur d'air, plateforme élévatrice mobile de personnel, tour d'éclairage de marque Kubota ou générateur de marque autre que Kubota* et pièces de rechange utilisées aux Amériques Nord/Sud/Latine seront exemptes de défauts de conception ou de fabrication durant les périodes suivantes :

1. Pour les moteurs industriels, pendant 3 ans ou 3 000 heures (la première de ces deux dates étant applicable)
2. Pour les pièces de rechange, pendant un an

* à l'exclusion des générateurs utilisés pour des applications maritimes ou récréatives

CE QUE NOUS METTRONS EN ŒUVRE

Nous nous engageons, à notre discrétion, à réparer ou à remplacer toute pièce couverte par la présente garantie présentant un défaut, un dysfonctionnement ou n'étant pas conforme à la présente garantie dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant la durée de la garantie, sans facturer de frais de pièces ou de main-d'œuvre.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE?

Le moteur Kubota de tous les équipements couverts par la présente garantie doit être enregistré au moment de l'achat de l'équipement. Dans le but d'obtenir une réparation sous garantie, vous devez livrer le produit, accompagné de la preuve d'achat, à un distributeur ou un concessionnaire agréé de moteurs industriels Kubota, à vos frais. Les noms et adresses de ces distributeurs agréés de moteurs industriels Kubota sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.kubotaengine.com.

Kubota Engine America Corporation
505 Schelter Road
Lincolnshire, IL 60069

CE QUE LA GARANTIE NE COUVRE PAS

La présente garantie **ne couvre pas** :

1. Les dommages, dysfonctionnements ou pannes résultant d'accidents, d'abus, d'utilisations incorrectes, de modifications, d'altérations, d'entretiens incorrects ou d'absence d'entretiens requis.
2. Les opérations d'entretien normales ou le remplacement de pièces d'entretien comme les ampoules, les bouchons de préchauffage, les bobines témoins et de résistance, les éléments de filtre, les lubrifiants, les huiles, les bougies d'allumage, le liquide de refroidissement ou les courroies.
3. L'installation de pièces de rechange, sauf si elles ont été installées à l'origine par un distributeur ou un concessionnaire industriel agréé Kubota.
4. Les pièces non authentiques Kubota.
5. Tout moteur endommagé par l'utilisation d'éther ou de toute aide au démarrage, ou d'une solution d'antigel et d'eau dont la proportion n'est pas 50%/50 %.
6. L'usure de l'injecteur ou tout dommage au moteur causé par l'usure ou l'utilisation de colle sur l'injecteur
7. Tout dommage causé par un carburant inapproprié ou contaminé.
8. Tous dommages causés par la pénétration d'eau dans le moteur, quelle qu'en soit la cause.
9. Les produits d'occasion.
10. Tout dommage causé par une surchauffe ne résultant pas directement d'un défaut de conception ou de fabrication.
11. Tout moteur dont l'application n'a pas été examinée.

PROCÉDURE D'EXAMEN DE L'APPLICATION

La procédure d'examen de l'application par Kubota Engine America (KEA) est conçue pour aider les équipementiers à installer le moteur afin d'optimiser la fonctionnalité et les performances de l'équipement et garantir la durabilité, la satisfaction client et réduire les défaillances et les frais de garantie. Kubota ne peut pas anticiper tous les défauts et potentiels problèmes pouvant se produire avec le moteur ou le produit sur le terrain pendant l'examen de l'application. Par conséquent, les essais de la machine par l'équipementier, dans une installation prévue à cet effet et/ou sur le terrain, sont essentiels à la réduction des potentiels défauts

Le temps consacré par KEA à l'examen d'une application est nettement inférieur au temps consacré par les ingénieurs concepteurs de l'équipementier à l'application. Pour cette raison, l'examen de l'application par KEA a pour but d'identifier les problèmes tombant dans le champ d'application des tests d'examen de l'application effectués et, dans certains cas, de recommander de possibles solutions. L'examen de l'application par KEA ne doit jamais se substituer à une conception et à des tests appropriés du produit fini par l'équipementier.

L'examen de l'application par KEA n'exprime ou n'implique en aucun cas une couverture de garantie supplémentaire autre que celle indiquée dans le contrat de garantie de Kubota. Kubota et ses filiales ne sont pas responsables (y compris, notamment) des défaillances résultant de composants non fabriqués par Kubota, des renseignements faux ou incorrects fournis par un équipementier, des modifications apportées à l'insu de KEA, de la décision de l'équipementier de ne pas suivre les recommandations de KEA, ou de tout problème ou défaut lié à l'application qui pourrait survenir et qui n'a pas été détecté par l'examen de l'application effectué par KEA ou par les tests de durabilité effectués par l'équipementier.

IL S'AGIT DE LA SEULE GARANTIE EXPLICITEMENT APPLICABLE À NOS PRODUITS

Nous n'assumons aucune garantie explicite et n'autorisons aucune personne à assumer une telle garantie. Le distributeur/concessionnaire Kubota n'a aucun pouvoir d'énonciation de déclarations ou promesses pour le compte de Kubota Engine America Corporation ou de modification des conditions ou limitations de la présente garantie de quelque manière que ce soit.

LIMITATIONS DE NOTRE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC LES PRODUITS ACHETÉS ET UTILISÉS À DES FINS PERSONNELLES, FAMILIALES OU DOMESTIQUES.

Nous avons la responsabilité de réparer ou remplacer les pièces défectueuses comme indiqué ci-dessus. Nous ne serons pas responsables de toute autre dépense, perte ou gêne que vous pourriez subir à la suite de l'achat, de l'utilisation, du mauvais fonctionnement ou de l'état défectueux de nos produits. TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE CONCERNANT LE CARACTÈRE MARCHAND ET L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SERA LIMITÉE À LA PÉRIODE INDIQUÉE CI-DESSUS ET NOUS NE SERONS EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF, QUEL QU'IL SOIT. Certains États n'autorisent pas les limitations ou exclusions ou dommages consécutifs, de sorte que les dispositions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. La présente garantie vous octroie des droits spécifiques, et vous pouvez bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.

LIMITATIONS DE NOTRE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC LES PRODUITS UTILISÉS À DES FINS LOCATIVES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES OU AGRICOLES.

La présente garantie remplace toute autre garantie, explicite ou implicite, et toute autre obligation ou responsabilité de notre part. LES GARANTIES IMPLICITES RELATIVES AU CARACTÈRE MARCHAND OU À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES. Notre responsabilité en lien avec les pertes et

dommages résultant de quelque cause que ce soit, y compris notre négligence, les dommages allégués ou les marchandises défectueuses, que ces défauts puissent être découverts ou soient latents, sera limitée à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses comme indiqué ci-dessus. NOUS NE POURRONS EN

AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA PERTE D'UTILISATION, LA PERTE DE BÉNÉFICES, LA PERTE OU LES DOMMAGES D'AUTRES BIENS, LA GÊNE, LA PERTE D'OPÉRATIONS OU D'AUTRES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS QUELS QU'ILS SOIENT.